

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Wirtschaftskriminalität, Wirtschaftsordnung, Kapitalmarkt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Bericht
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bovey, Audrey
Bühlmann, Marc
Hirter, Hans
Schär, Suzanne
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bovey, Audrey; Bühlmann, Marc; Hirter, Hans; Schär, Suzanne;
Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik:
Wirtschaftskriminalität, Wirtschaftsordnung, Kapitalmarkt, Bericht, 1999 – 2019*. Bern:
Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Organisation der Bundesrechtspflege	1
Aussenpolitik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	3
Wirtschaftsordnung	3
Geld, Währung und Kredit	4
Kapitalmarkt	5

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
WTO	Welthandelsorganisation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
AB-BA	Aufsichtsbehörde über die Bundesanwaltschaft
SNB	Schweizerische Nationalbank
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
GPDeI	Geschäftsprüfungsdelegation
BIP	Bruttoinlandsprodukt
AIA	Automatischer Informationsaustausch
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
EFV	Eidgenössische Finanzverwaltung
VVG	Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
WZG	Bundesgesetz über die Währung und die Zahlungsmittel
KG	Kartellgesetz
WEKO	Wettbewerbskommission
StAhiG	Steueramtshilfegesetz
AG	Aktiengesellschaft
GATS	General Agreement on Trade in Services

DFF	Département fédéral des finances
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
OMC	Organisation mondiale du commerce
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
AS-MPC	Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération
BNS	Banque nationale suisse
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
DéICDG	Délégation des Commissions de gestion
PIB	Produit intérieur brut
EAR	Echange automatique de renseignements
PME	petites et moyennes entreprises
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
AFF	Administration fédérale des finances
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LUMMP	Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
LCart	Loi sur les cartels
COMCO	Commission de la concurrence
LAAF	Loi sur l'assistance administrative fiscale
SA	Société anonyme
AGCS	Accord général sur le commerce des services

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Organisation der Bundesrechtspflege

BERICHT
DATUM: 20.04.2018
MARC BÜHLMANN

Internationaler Terrorismus, organisierte Kriminalität, Wirtschaftskriminalität und Cyber-Crime würden nach neuen Strategien und Arbeitsmethoden für die Bundesanwaltschaft rufen, denen aber gleichzeitig von der nationalen Strafrechts- und Prozessgesetzgebung enge Grenzen gesetzt würden, hielt der **Jahresbericht 2017 der Aufsichtsbehörde über die Bundesanwaltschaft** (AB-BA) einleitend fest. Erschwerend komme hinzu, dass die Behörde ihre Verfahren in einem stark politisierten Umfeld führe und deshalb im Fokus der Öffentlichkeit stehe. Die AB-BA habe sich im Berichtsjahr vor allem auf systemische Probleme konzentriert. Unter anderem empfahl sie einen Code of Conduct für ehemalige Mitarbeitende. Positiv beurteilte die Aufsichtsbehörde, dass die operativen Abläufe gut funktionierten und die Mitarbeitenden motiviert seien und Eigeninitiative zeigten. Die AB-BA ging im Bericht zudem ausführlich auf den Fall «Daniel M.» ein, der von der GPDel untersucht wurde. Weiter sei gegen Bundesanwalt Michael Lauber 2017 eine Disziplinarbeschwerde eingereicht worden, auf welche die AB-BA laut Jahresbericht aber nicht eingetreten war.¹

Aussenpolitik

Aussenpolitik

BERICHT
DATUM: 14.09.2018
AUDREY BOVEY

En réponse au postulat déposé par la CPE-CE relatif à l'accès effectif à la réparation pour les personnes victimes d'atteintes aux droits humains de la part d'entreprises situées dans un pays d'accueil, le Conseil fédéral a publié, au mois de septembre 2018, le rapport intitulé «**Entreprises et droits de l'Homme: analyse comparée des mesures judiciaires et non judiciaires offrant un accès à la réparation**». Selon les conclusions dudit rapport, la Suisse n'est, en comparaison internationale, «ni à la pointe ni à la traîne». L'exécutif fédéral consent néanmoins à la mise en place de mesures supplémentaires destinées à renforcer, en Suisse, l'accès à la réparation. A titre d'exemple, le rapport envisage un accroissement de la visibilité des mécanismes judiciaires et non judiciaires d'accès à la réparation, la poursuite du dialogue au sein des initiatives multipartites ou encore davantage d'efforts en vue de la réduction des coûts liés à l'accès aux tribunaux et de la promotion des possibilités de recours collectif.²

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

BERICHT
DATUM: 21.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a approuvé un **rapport** sur les perspectives d'avenir pour la **politique économique suisse**. Ce rapport fait suite à un postulat Graber (cvp, LU) qui posait la question des possibilités offertes par le bas niveau des taux d'intérêts et du franc fort. Ce rapport concerne principalement le refinancement de la dette fédérale, la création d'un fonds souverain et la politique de placement de la Banque nationale suisse (BNS). Premièrement, le rapport souligne que la Confédération profite déjà de l'allègement des charges d'intérêt et a émis davantage d'emprunts à long-terme. Deuxièmement, une hausse de la dette serait non seulement contraire au principe du frein à l'endettement mais aussi risquée. Troisièmement, il estime que la gestion de la politique de placement de la BNS est équilibrée. Ainsi, selon le rapport, il n'est pas nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie, étant donné que la Confédération profite déjà des conditions monétaires actuelles.³

Le Conseil des Etats a adopté le **classement** du postulat sur les **perspectives d'avenir de la Suisse**.⁴

Rétrospective annuelle 2019: Politique économique

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement. Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement

s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics (LMP)**, l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.⁵

Strukturpolitik

A la suite d'un postulat von Graffenried (gp/verts, BE), le Conseil fédéral a adopté un **plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme**. De plus, ce plan d'action suit les principes directeurs des Nations Unies sur la thématique. Il est axé autour de trois piliers : l'Etat doit protéger les droits de l'homme, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme et des voies de recours efficaces doivent être dessinées. Au final, un tel rapport doit garantir une cohérence entre droits de l'homme et activités économiques.⁶

Wirtschaftsordnung

Im Auftrag der Eidgenössischen Finanzverwaltung (EFV) erstellte eine Arbeitsgemeinschaft der Universitäten Bern, Lausanne und St. Gallen sowie des Kompetenzzentrums Interface im Jahr 2019 einen **Bericht zur Beurteilung der Corporate Governance des Bundes anhand der Analyse von vier bundesnahen Unternehmen**. Da sich das Management des Bundes in der Rolle des Eigners bei staatsnahen Betrieben als besonders herausfordernd gestalte und jüngst in der medialen Berichterstattung Kritik geäussert worden sei – namentlich bei der Postauto-Affäre, beim Cyber-Angriff auf die Ruag, beim Datenverlust bei der Swisscom sowie bei Fragen zu Interessensbindungen im SBB-Verwaltungsrat – hatte die EFV einen entsprechenden Bericht zu den eben genannten Betrieben ausarbeiten lassen. Die Arbeitsgemeinschaft stellte dem Bund grundsätzlich ein gutes Zeugnis aus, sah allerdings punktuellen Verbesserungsbedarf beim Umgang mit Zielkonflikten, bei den knappen Ressourcen und den ungenügend gesetzlich verankerten Steuerungsinstrumenten der Eignerstellen beim Bund sowie beim unterschiedlichen Management der betroffenen Bundesdepartemente (UVEK, VBS und EFD). Basierend auf diesen Erkenntnissen erörterte das Gremium 14 Empfehlungen für Verbesserungen.⁷

Le **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération** a été effectué sous forme de mandat externe afin de garantir l'indépendance de l'étude. L'étude dresse un portrait systématique des différents types de marchés fermés: concessions d'usage privatif et concessions de monopole, concessions de service public, et mandats de prestations avec indemnisation. L'étude relève que la transparence, l'équité et la non-discrimination sont respectées dans la majorité des cas. Néanmoins, certains domaines spécifiques mériteraient des ajustements législatifs afin de s'assurer de l'équité de la procédure de sélection.

Face à ces conclusions, le Conseil fédéral ne prévoit pas de mesures législatives. Au contraire, il estime que des adaptations ponctuelles doivent être menées au cas par cas, à l'intérieur de révisions législatives propre à chaque domaine. Il cite notamment la

BERICHT
DATUM: 09.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

BERICHT
DATUM: 26.04.2019
MARCO ACKERMANN

BERICHT
DATUM: 07.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

révision de la loi sur les marchés publics (LMP) comme exemple.⁸

BERICHT
DATUM: 14.11.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur le **commerce de l'or produit en violation des droits humains**, le Conseil fédéral a préconisé un renforcement de la transparence, une responsabilisation des chaînes d'approvisionnement, un encouragement d'un dialogue multipartite et un renforcement de la coopération au développement. Ces quatre mesures doivent permettre de soutenir une production d'or responsable au niveau international. Le document «Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement» concrétise ces mesures. Le débat a fait écho à l'initiative populaire sur les multinationales responsables.

Le postulat a été classé.⁹

Geld, Wahrung und Kredit

Geld, Wahrung und Kredit

Retropective annuelle 2019: Credit et monnaie

BERICHT
DATUM: 31.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'annee 2019 etait l'occasion, pour la place financiere helvetique, de «celebrer» l'anniversaire des 10 ans de la fin du secret bancaire. Si le bilan est plutot positif, les acteurs du secteur notent surtout une refonte profonde des pratiques. L'un des elements cles de cette refonte est l'**echange automatique de renseignements** (EAR). Alors que les premiers echanges ont ete effectifs, de nouveaux accords ont ete adoptes par le Parlement. Parallelement, le Forum mondial sur la transparence et l'echange de renseignements a des fins fiscales a delivere la note «conforme pour l'essentiel» a la Suisse, et les chambres federales ont adopte, apres une conference de conciliation, le projet de loi pour la mise en oeuvre des recommandations dudit Forum. Un rapport devra d'ailleurs etre etabli sur la mise en oeuvre de cette loi. Par contre, la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) n'a pas convaincu les parlementaires qui ont decide de ne pas entrer en matiere. Finalement, plusieurs objets qui visaient un renforcement de la legislation pour les transactions offshore, les paradis fiscaux, les flux financiers deloyaux et illicites, et l'assistance a un delit fiscal hors de Suisse, ont tous ete rejete par le Parlement qui estime que des mesures unilaterales ne sont pas pertinentes pour cette thematique multilaterale.

Deux tendances mondiales se sont imposees sur l'agenda de la politique financiere helvetique: la **finance durable** et les **nouvelles technologies financieres**. D'abord, a la suite de l'engagement de la Suisse dans les Accords de Paris, plusieurs parlementaires ont souhaite favoriser la finance durable en optimisant les conditions-cadres, et notamment la fiscalite. Ensuite, les nouvelles technologies financieres, comme la «blockchain», ont attise de nombreux debats sous la coupole. Les parlementaires ont notamment questionne l'adequation d'objets proceduraux et judiciaires avec ces nouvelles technologies, ou encore la possibilite de creer des comptes numeriques prives aupres des banques centrales. De plus, l'arrivee sur le marche bancaire helvetique de neobanques, l'obtention des premieres licences bancaires pour des cryptobanques et le projet Libra ont fait couler beaucoup d'encre. L'evolution de la FinTech sur la place financiere helvetique sera probablement encore au coeur des debats dans les annees a venir.

Trois modifications legislatives majeures ont occupe les parlementaires. Premierement, les debats sur la modification de la loi sur les **droits de timbres** ont pu reprendre apres l'adoption, en vote populaire, du projet fiscal 17. L'objet a ete discute en commission. La CER-CN a ainsi demande, avant de se prononcer, un rapport sur les consequences financieres d'une abolition du droit de timbre. Deuxiemement, la modification de la loi sur l'unite monetaire et les moyens de paiement (**LUMMP**) a ete adoptee par les chambres federales. Troisiemement, les deux chambres ont apporte des modifications a la modernisation de la loi sur le contrat d'assurance (**LCA**), apres avoir classe la revision totale de la LCA.

En dehors de la coupole federale, d'autres thematiques ont anime les debats. Premierement, la Banque nationale suisse (BNS) a mis en circulation les **nouvelles coupures** de 100 et 1000 francs. Ces deux dernieres mises en circulation pour la nouvelle serie de billets ont ete l'occasion de debattre sur la disparition progressive de l'argent liquide et les risques lies au blanchiment d'argent. Deuxiemement, la BNS a

maintenu le cap de sa **politique monétaire expansionniste**. Afin de faire face aux fluctuations du marché, au franc fort et à la tendance internationale morose, elle a également augmenté ses avoirs à vue. Les **taux d'intérêts négatifs** ont engendré une déferlante d'opinions d'économistes helvétiques. Ces opinions n'ont cessé de déferler dans des sens contraires. Pendant ce temps, certaines banques commerciales ont commencé à répercuter les taux négatifs sur leurs clients. Troisièmement, du côté des banques commerciales, l'UBS a été condamnée, en première instance, à une amende record de 3.7 milliards d'Euro dans son procès en France. Finalement, l'Union européenne a mis fin à l'**équivalence boursière** avec la Suisse. Le sujet est désormais lié aux discussions sur l'Accord-cadre.

Dans les journaux, la thématique «Crédit et monnaie» a représenté environ 5% des articles mensuels. En 2019, un maximum de 7.5% d'articles ont été recensés en juillet. Cette légère hausse est à mettre à crédit de la Banque nationale suisse (BNS) qui a animé les débats avec de nombreuses discussions sur la force du franc et sur la baisse des taux d'intérêts. Comme les débats sur les taux d'intérêts et le franc fort ont continué d'occuper le haut de l'affiche sur la fin de l'année 2019, une légère hausse du nombre d'articles est à signaler. Néanmoins, dans l'ensemble, l'année 2019 a été légèrement moins riche en article -1.4% sur la thématique «Crédit et monnaie» que la moyenne des autres années de la législature (2016-2018).¹⁰

Kapitalmarkt

BERICHT
DATUM: 31.12.1999
HANS HIRTER

Die Nettobeanspruchung des schweizerischen **Kapitalmarktes** war im Berichtsjahr rückläufig. Ausgeprägt war der Rückgang vor allem bei der Mittelbeschaffung inländischer Schuldner.¹¹

BERICHT
DATUM: 16.12.2009
SUZANNE SCHÄR

Ende 2009 hatte der Bundesrat in Beantwortung eines vom Ständerat überwiesenen Postulats Konrad Graber (cvp, LU) einen von der Finanzmarktaufsicht (Finma) und der Nationalbank (SNB) gemeinsam erarbeiteten **Bericht zur künftigen „Strategischen Stossrichtung für die Finanzmarktpolitik der Schweiz“** veröffentlicht. Als Ansatz zur Bewältigung der mittel- und langfristigen Herausforderungen an den Finanzplatz Schweiz wurden darin vier finanzmarktpolitische Ziele samt entsprechenden Strategien festgehalten. Die internationale Wettbewerbsfähigkeit des schweizerischen Finanzsektors soll erstens mittels Schaffung geeigneter steuerlicher Rahmenbedingungen (Unternehmenssteuerreform III, Prüfung der Verrechnungs- und Stempelsteuer) und bedachter regulatorischer Eingriffe zum Schutz der Gläubiger, Anleger und Versicherer erhalten bleiben bzw. gestärkt werden. Zweitens sollen Hindernisse für den Zugang schweizerischer Finanzintermediäre (Banken, Vermögensverwaltung, Fonds) im internationalen Markt systematisch angegangen werden, indem sich die Schweiz um die weitere Liberalisierung der Märkte über Dienstleistungsabkommen im Rahmen der WTO (GATS) und mit der EU, über Freihandelsabkommen und über Gleichwertigkeitsanerkennungen bemüht. Im weiteren soll auch der autonome Nachvollzug von EU-Regulierung schweizerischen Finanzdienstleistern den Zutritt in den europäischen Markt erleichtern. Drittens hielt das Papier eine Verschärfung der Eigenmittel- und Liquiditätsvorschriften durch die Finma sowie einen verbesserten Einlegerschutz als Unterstützungsmassnahmen des Finanzsystems in seiner systemrelevanten Dimension fest. In Anlehnung an die Empfehlungen der „Expertenkommission zur Limitierung von volkswirtschaftlichen Risiken durch Grossunternehmen“ sollten weitere Regulierungsmassnahmen geplant werden. Diese kam in ihrem Zwischenbericht im April 2010 zum Schluss, dass allein die beiden Grossbanken UBS und Credit Suisse, nicht aber andere Finanzinstitute oder Versicherungen, als too-big-to-fail einzustufen seien und damit ein volkswirtschaftliches Stabilitätsrisiko darstellten. Demzufolge suchte der Bundesrat die Lösung in einer entsprechenden, auf die systemrelevanten Banken beschränkten Planungsvorlage zwecks Änderung des Bankengesetzes. Als viertes Ziel strebt der Strategiebericht zur Finanzmarktpolitik die Integritäts- und Reputationssicherung des Finanzplatzes an. Konkret soll mit bilateralen Abkommen über die Einführung einer Abgeltungssteuer auf grenzüberschreitenden Kapitalerträgen sowie dem Abschluss von Doppelbesteuerungsabkommen nach OECD-Standard das Bankgeheimnis gewahrt und der international weithin geforderte automatische Informationsaustausch unter den Steuerbehörden der einzelnen Länder verhindert werden.¹²

Etant donné l'importance de la place financière dans l'économie helvétique, la compétitivité de cette place financière se retrouve, très souvent, au centre des débats. Le **rapport sur la promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation financière** délivre trois conclusions. Premièrement, la réglementation financière, en Suisse, est le théâtre de nombreux échanges et discussions entre les autorités et les acteurs concernés. Deuxièmement, le rapport précise que tous les acteurs n'ont pas la même opinion sur les nouvelles technologies dans la régulation financière. Ainsi, il est important que les autorités restent neutres et favorisent les échanges avec des experts. Troisièmement, il est impensable de rejeter les nouvelles technologies. Il faut donc évaluer, en permanence, les risques et les opportunités qui en découlent. Au final, aucune mesure spécifique n'est proposée.¹³

-
- 1) Tätigkeitsbericht 2017 AB-BA
 - 2) Rapport CF du 14.09.2018
 - 3) Communiqué de presse; NZZ, 22.12.16
 - 4) FF, 2017, pp.2719
 - 5) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique
 - 6) Communiqué de presse
 - 7) Bericht Corporate Governance vom 26.4.19
 - 8) Rapport 15.3398, 07.06.2019
 - 9) FF, 2019, p.2936; Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises du 01.04.2015; Rapport sur le commerce de l'or produit en violation des droits de l'homme du 14.11.2019
 - 10) Analyse APS des journaux 2019 – Crédit et monnaie
 - 11) SNB, Geschäftsbericht, 1999, S. 28 f.
 - 12) Presse vom 22.4.10; Strategische Stossrichtungen für die Finanzmarktpolitik der Schweiz
 - 13) Rapport 16.3256